



**REPUBLIQUE DU SENEGAL**

**Un Peuple-Un But-Une Foi**

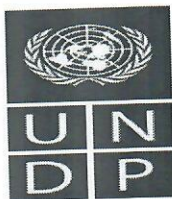
-----  
**Ministère de l'Economie et des Finances**  
**Ministère de la Solidarité Nationale**

---

**ASSEMBLEE GENERALE CONSTITUTIVE DE  
L'OBSERVATOIRE DE LA PAUVRETE ET DES  
CONDITIONS DE VIE (OPCV)**

**Projet de termes de référence**

**PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT (PNUD)**



***Dakar, avril 2008***

## CONEXTE

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie nationale de réduction de la pauvreté, l'Etat du Sénégal a mis en place un Observatoire national sur les conditions de vie et de la pauvreté (OPCV) dont l'objectif est de créer un cadre permanent de production, de diffusion d'informations, de suivi et d'aide à la décision sur : (i) l'évolution des conditions de vie des populations, (ii) l'impact des politiques, programmes et projets sur la Stratégie de Réduction de la Pauvreté et les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD)..

Les principales activités retenues pour atteindre les objectifs de l'OPCV devront permettre de :

- Faciliter la mise en réseau, la coordination et la gestion des bases de données sur la pauvreté, les conditions de vie des populations et le développement humain;
- Mettre en place un dispositif intégré et harmonisé de suivi et d'évaluation des politiques et programmes de mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté ;
- Mettre en place un système d'information fonctionnel pour la collecte, le traitement et la dissémination des indicateurs pertinents pour les différentes parties prenantes du système de suivi ;
- Contribuer au renforcement et à la fédération des capacités des acteurs du système national de suivi des politiques et programmes et projets de développement, notamment en matière d'appui méthodologique et de formation;
- Favoriser l'émergence d'un cadre de veille, d'alerte et de dialogue participatif entre les différentes parties prenantes des politiques de lutte contre la pauvreté et de suivi de l'atteinte des OMDs.

Les organes de l'OPCV comprennent :

- L'Assemblée Générale qui constitue l'organe souverain de l'observatoire ;
- Le Bureau Exécutif de l'AG qui fait office de Comité de Pilotage;
- Le Forum National sur la Pauvreté et le Développement Humain (FNPH) qui est le cadre de présentation, de validation et de dissémination, des résultats provisoires de l'OPCV par l'organisation de consultations élargies avec les Ministères, la société civile, les partenaires au développement, les ONG et associations,
- La Cellule de coordination et de gestion qui assure les fonctions de coordination, d'animation, de gestion financière et comptable de l'OPCV.

Le processus de mise en place de l'Observatoire de la Pauvreté et des Conditions de Vie (OPCV) a connu une étape décisive, avec la tenue le 5 février 2008, à l'Hôtel Ngor Diarama, de l'atelier de validation du document de projet portant mise en place de la structure. Cet atelier, qui a vu la participation de plus d'une centaine de participants, a permis de partager sur les orientations et la structuration de l'Observatoire. Faisant suite à la recommandation du Ministre d'Etat, Ministre de l'économie et des Finances, les participants ont souhaité la tenue, dans les plus brefs délais, de l'Assemblée Générale Constitutive (AGC) en vue d'aboutir rapidement à l'opérationnalisation de l'OPCV.



## 1. OBJECTIF DE LA SESSION de L'AGC

L'Assemblée Générale Constitutive (AGC) de l'OPCV vise à le doter de cadre réglementaire, définissant entre autres les modalités de fonctionnement et d'organes statutaires chargés de son animation.

Cette première session devra procéder à : i) l'examen et l'approbation des projets de statuts et règlement intérieur de l'OPCV; ii) la nomination des membres cooptés de l'Assemblée Générale; iii) l'élection du Président de l'AG; iv) la mise en place du Comité de Pilotage, v) l'adoption d'une feuille de route de l'OPCV pour l'année 2008.

## 2. DATES ET LIEU

L'Assemblée Générale de l'OPCV est fixée au XXXX 2008 à XXXXX.

## 3. PARTICIPANTS

Les participants sont les Membres Fondateurs de l'OPCV, ainsi que des Membres Simples cooptés.

Le Responsable de la Cellule de Coordination et de Gestion de l'OPCV assure le secrétariat de l'Assemblée Générale.

### Membres Fondateurs

- Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD)
- Cellule de Suivi du programme de lutte contre la pauvreté du Ministère de l'Economie et des Finances (CS/MEF)
- Cellule de Suivi du Ministère du Développement Social (CSO/MDS)
- Direction nationale de la planification
- Direction de la Prévision et des Etudes Economiques
- Conseil des organisations non gouvernementales d'appui au développement (CONGAD)
- Forum Civil ONG
- Collectif des associations de lutte contre la pauvreté (COLUPAS)
- Fédération des Groupements de Promotion Féminine,
- Conseil National de la Jeunesse,
- Association des Maires du Sénégal
- Union nationale des associations de élus locaux UAEL,
- Organisations professionnelles patronales (CNES, CNP, UNACOIS, MDES)
- Organisations professionnelles des travailleurs (CNTS, CNTS FC, UNSAS),
- Ministères sectoriels partenaires en charge de la Santé, de l'Education, de l'Emploi, de l'Agriculture, de la justice, du développement social, de la gestion des risques et des catastrophes naturelles.

Membres simples à coopter

- Programme National de Développement Local (PNDL),
- Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable (PEPAM)

- Agence Sénégalaise d'Electrification rurale (ASER) ;
- Programme de développement de l'éducation et de la formation (PDEF)
- Programme national de développement de la santé (PNDS).
- .....etc.

Ces structures sont cooptées comme membres simples, compte tenu de leur implication dans le dispositif de l'OPCV et des complémentarités que l'Assemblée Générale souhaite développer avec ces différentes structures et les programmes nationaux de lutte contre la pauvreté.

#### 4. DOCUMENTATION DE L'AGC

☞ **Pour information**

- Document de projet OPCV,
- TDR AGC

☞ **Pour adoption**

- Projet de statuts de l'OPCV
- Projet de Règlement intérieur de l'OPCV
- Projet de Feuille de route

#### 5. PROGRAMME DE L'AG CONSTITUTIVE DE L'OPCV

09h 00 - 09h 30	Ouverture et présentation des membres
	Nomination bureau de séance et adoption de l'ordre du jour
09h 30 - 10h 00	Examen et approbation du projet de statuts de l'OPCV
10h 00 - 10h 30	Examen et approbation du projet de Règlement intérieur de l'OPCV
10h 30- 10h 45	Pause café
10h 45 - 11h 30	Examen et adoption de la Feuille de Route 2008
11h30 – 12h 00	Cooptation de membres de l'AG
12h 00 - 12h 45	Mise en place du Bureau de l'Assemblée Générale (Président et Comité de Pilotage)
12h 45 -13h 00	Fin des travaux et clôture de l'Assemblée Générale Constitutive
13h 00	Déjeuner de clôture